



**HUEZ 38750**

**alpe\*huez**

**DEPARTEMENT DE L'ISERE**

Canton de  
**LE BOURG D'OISANS**

**COMMUNE D'HUEZ**

**POLICE MUNICIPALE**

**RAPPORT N° 202100 0007**

**OBJET :**

**Rapport d'affichage d'un avis de concertation préalable du public**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

## **RAPPORT DE CONSTATATIONS**

L'an deux mille vingt et un, le vingt cinq du mois de mars,

Nous soussigné(s), Brigadier-Chef Principal Séverine BERGEROLLE

Agent de Surveillance de Voie Publique Frédéric MICHEL

Agent(s) de Police Judiciaire Adjoins, affecté(s) au service de la police municipale d'Huez, en résidence à la mairie d'Huez, Dûment assermentés par monsieur le Procureur de la République près le tribunal de Grande Instance de Grenoble et agréé(s) par monsieur le Préfet du département de l'Isère.

Vu les articles 21, 21 2°, 21-1, 21-2, D15, 73 et 429 du Code de Procédure Pénale.

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure.

Vu les articles 8 et suivants de la loi du 15/04/1999.

Agissant en tenue de service, conformément aux ordres reçus de nos chefs et de Monsieur le Maire d'Huez, nous avons l'honneur de vous rendre compte des faits suivants:

### **PREAMBULE**

Le jeudi 25 mars 2021 à 14h00, nous avons procédé à l'affichage d'un avis de concertation préalable du public relatif à l'aménagement du secteur de l'Eclosse Ouest, procédure de mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet sur les panneaux d'affichage suivants:

- 1- Rue des Passeaux (à droite de l'entrée du tunnel Eclosse OUEST)
- 2- Avenue du 93RAM (mur de soutènement du parking résidence Val d'Huez)
- 3- Avenue des Jeux (angle du mur Nord de la piscine municipale)
- 4- Avenue du Moulin (à côté du lavoir)
- 5- CD211b (entrée du parking couvert d'Huez)
- 6- Avenue de l'Eglise (façade Nord de l'immeuble Neige Pré à Huez)
- 7- Avenue de la Mairie (mairie d'Huez)
- 8- Ribot d'en Haut (face au lavoir)
- 9- Lotissement le Grand Broue (entrée à gauche du lotissement)
- 10- Lotissement Maona Village
- 11- Route de la Poste (mairie de l'Alpe d'Huez)

Fait à l'Alpe d'huez

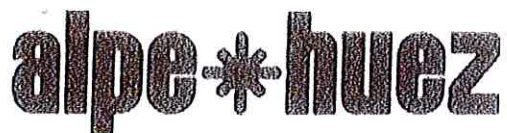
Le 25 mars 2021

Signature du rapport N°2021 000007

Les A.P.J.A. :



Vu et transmis,



**Commune d'HUEZ**  
**AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC**  
Au titre du code de l'urbanisme

**Objet :** Aménagement du secteur de l'Eclosé Ouest – Procédure de mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet

**Durée :** La concertation préalable se déroulera à compter du lundi 12 avril 2021 (8h00) jusqu'au lundi 14 juin 2021 (12h00).

**Moyens d'information et de participation du public :**

- Consultation d'un dossier de concertation :
  - o Sous forme papier : à la Mairie annexe de l'Alpe d'Huez (226 route de la Poste à 38750 ALPE D'HUEZ), aux heures d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00) ;
  - o Sous forme numérique : sur le site internet de la Mairie (<https://www.alpedhuez-mairie.fr>).
- Réunion publique en visio-conférence le lundi 12 avril 2021 à 19h00 sur la plate-forme Zoom ; un lien et les identifiants de connexion seront disponibles à compter du 05/04/2021, sur le site internet de la Mairie à la rubrique « Urbanisme ».
- Ouverture d'un registre public de recueil des observations en Mairie annexe de l'Alpe d'Huez (aux heures d'ouverture précitées) ; les contributions pourront également être adressées à l'adresse mail ([info@mairie-alpedhuez.fr](mailto:info@mairie-alpedhuez.fr)) et par voie postale (Mairie annexe de l'Alpe d'Huez (226 route de la Poste à 38750 ALPE D'HUEZ)).

**Publicité :** Publication de l'avis de concertation préalable sur les panneaux d'affichage de la Commune, sur le site internet de la Commune et dans le Dauphiné Libéré.

**Bilan :** Il sera établi par le conseil municipal à l'issue de la procédure et notamment publié sur le site internet de la Mairie.